49e ANNÉE. — N° 17.280
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16f. 30f.
France et Colonies... 9 » 17f. 32f.
Etranger..... 10 20f. 40f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

SAMEDI 25 OCTOBRE 1919
SAINT CRÉPIN
SOLEIL : lever 6h31; coucher 5h 2
LUNE : P. Q. le 1er; P. L. le 7

La reprise des relations avec l'Allemagne

On annonce que les gouvernements alliés se sont mis d'accord pour subordonner la nomination d'un ambassadeur en Allemagne à la façon dont pendant un temps indéterminé, qui pourrait aller de deux mois à un an, les Allemands auront eu à cœur d'exécuter les clauses du traité de paix. La reprise plus ou moins prochaine de nos relations d'avant-guerre dépend donc entièrement des Allemands. Le traité de paix leur impose de multiples conditions de divers ordres. On va voir à l'épreuve comment ils les rempliront. S'ils témoignent de leur bonne volonté à s'acquitter de leurs devoirs, les gouvernements alliés pourront rapprocher l'heure où se rétabliront les rapports qui marquent une vie normale. Au contraire, ils se réservent de serrer le frein si la bête montre des velléités d'affranchissement.

Il paraît difficile que des relations économiques avec l'Allemagne puissent se rétablir régulièrement avant que les gouvernements aient installé leurs représentants diplomatiques à Berlin. C'est seulement à ce moment-là, en effet, qu'en fait disparaîtront les obstacles qui s'opposaient depuis la déclaration de guerre à nouer des affaires avec l'ennemi sous peine de trahison. Mais faut-il reprendre nos relations commerciales avec l'Allemagne ?

Aucune question ne se pose aujourd'hui plus brûlante que celle-là devant les esprits. Hippocrate y répond par l'affirmative, et Galien par la négative. Des deux docteurs, quel est celui qui a raison ? Ecoutons-les. Hippocrate tient que les affaires sont les affaires et que le sentiment n'a à y jouer aucun rôle; le commerçant ne doit avoir qu'une règle : son intérêt; ce n'est pas pour perdre de l'argent qu'il s'établit, c'est pour en gagner honnêtement. A quoi répond Galien que le Boche avec qui ce commerçant-là va traiter est peut-être le même qui a tué son fils devant Verdun après avoir cambriolé sa maison.

Mais Hippocrate ne se déconcerte pas pour autant. Il prétend qu'si l'on empêche un Boche de travailler, c'est-à-dire de réaliser des bénéfices, il ne pourra pas faire face à ses engagements envers la France; la guerre l'a appauvri; il faut lui fournir les moyens de reconstituer sa fortune et de s'enrichir pour qu'il s'acquitte de ses dettes. Et Galien de répliquer que, loin de se libérer avec l'argent qu'on lui aura fait gagner, le Boche s'en servira pour reconstituer son trésor de guerre et préparer sa revanche. Il ajoute que demain, sous le couvert des affaires à engager, à surveiller ou à liquider, il viendra nous espionner et dresser en conséquence ses plans en vue d'une invasion prochaine. Le Boche est incorrigible; il est l'ennemi séculaire; sus au Boche !

Mais Hippocrate l'a déjà déclaré; il n'est pas sentimental, lui. Il réplique que la haine ne fonde rien. Au surplus, il ne s'agit pas plus de haïr le Boche que de l'aimer; il s'agit d'échanger le plus possible avec lui pour qu'il s'enrichisse et que nous nous enrichissions à notre tour, et voilà tout. Ainsi discourent les deux médecins, qui sont bien français, puisqu'ils se bornent à discourir. Pendant ce temps, nos concurrents les plus directs, les Anglais et les Américains du Nord, peu enclins à se débattre dans de stériles contradictions théoriques, agissent en envoyant des agents en Allemagne pour préparer la voie à de fructueuses affaires. Ils prennent position pendant que nous perdons un temps précieux à nous demander s'il y a lieu pour notre commerce à entrer en lice.

C'est une lutte nouvelle qui sollicite tous nos efforts, ce sont de nouvelles batailles qui s'annoncent, non moins ardentes que celles d'où nous sommes sortis victorieux, mais peut-être plus dangereuses encore pour l'avenir de la nation. Il appartient à nos gouvernants de prendre des mesures en conséquence en montrant à notre industrie et à notre commerce la voie dans laquelle il convient de s'engager pour s'assurer les profits pratiques d'une paix qui nous a tant coûté de sang et d'argent.

Alban DERROJA.

Le voyage d'Alphonse XIII

LE DEPART POUR LONDRES

Paris, 23 octobre. — Le roi Alphonse XIII a quitté Paris ce matin à onze heures trente, par train spécial, pour se rendre à Londres. Le roi est arrivé à la gare du Nord en auto, et a pénétré dans le hall de la gare de banlieue, transformé en salon d'attente.

Le souverain a été reçu par l'ambassadeur d'Espagne, accompagné du personnel de l'ambassade; M. Alapetite, ambassadeur de France à Madrid; le général Pénelon, représentant le Président de la République; le général Lyautey; lord Derby, ambassadeur d'Angleterre; M. de Max, bourgmestre de Bruxelles; M. William Martin, directeur du protocole; le préfet de la Seine et le préfet de police. Un détachement de la garde républicaine rendait les honneurs.

Le roi a pénétré sur le quai, où avait été placé un tapis rouge, et, en s'entretenant avec lord Derby, il a gagné le wagon-salon dans lequel il a pris place. Puis il est resté à la portière jusqu'au moment du départ du train. Une foule considérable, massée devant la gare du Nord, a poussé les cris de : « Vive le roi ! » et a acclamé le souverain au passage.

L'EMBARQUEMENT A BOULOGNE

Boulogne-sur-Mer, 23 octobre. — Le roi d'Espagne, arrivé par train spécial à Paris, s'est embarqué à Boulogne sur le bateau de Folkestone, à destination de Londres. Il a été salué à son départ par M. Buloz, sous-préfet, et plusieurs généraux français et anglais, avec lesquels il s'est entretenu familièrement.

L'ARRIVEE A LONDRES

Londres, 24 octobre. — Le roi Alphonse, voyageant sous le nom de duc de Tolède, est arrivé à Londres hier à vingt heures quarante. Il a été reçu à sa descente du train par lord Stanmore, représentant le roi George, la princesse Beatrice, les personnels de l'ambassade.

Foch citoyen de Doullens

Amiens, 24 octobre. — Le Conseil municipal de Doullens a décerné au maréchal Foch le titre de citoyen de la ville de Doullens, ville où il fut nommé commandant en chef des armées alliées.

Le général Fayolle à Paris

Paris, 23 octobre. — Le général Fayolle, après avoir présidé à la prise de commandement du général Degoutte, a quitté Mayence et est arrivé hier soir à Paris. Il a été reçu ce matin par le Président de la République et par le président du conseil.

LA FOURRAGÈRE

La fourragère à la couleur du ruban de la Légion d'honneur est conférée par le maréchal de France, commandant en chef les armées françaises, au 8e régiment d'infanterie.

M. Caillaux devant la Haute-Cour

LA MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE DE L'ACCUSÉ EST REFUSÉE

La date des débats est fixée au 14 janvier

« GARDES, INTRODUISEZ L'ACCUSE »

La séance est annoncée pour deux heures, mais quelques minutes s'écoulent avant l'entrée de la Cour, et à 2 h. 10 M. Antonin Dubost entre dans la salle, suivi de M. Bonet-Maury, son chef de cabinet, qui remplit les fonctions de greffier en chef de la Cour de justice; en même temps pénètrent en robe rouge M. Lescouvé, procureur général, et MM. Mornet et Regnault, les avocats généraux. Le ministère public prend place à droite du président, les greffiers à gauche.

La salle se remplit rapidement, et à 2 h. 20, M. Antonin Dubost prononce : « Gardes, introduisez l'accusé. » Quelques secondes s'écoulent. L'ancien président du conseil apparaît.

Amaigri, mais la démarche assurée, M. Caillaux entre sans émotion apparente. Le silence se fait aussitôt. M. Caillaux va s'asseoir au deuxième banc, en bas de la partie réservée à la défense. Devant lui, en robe, se tiennent ses défenseurs, Mes Demange, Moutet, de Moro-Giafferi.

Le greffier, M. Bonet-Maury, procède à l'appel nominal des membres de la Haute-Cour, qui sont au nombre de 223. L'appel a lieu en commençant par une lettre tirée au sort, qui est la lettre C. Vingt-trois sénateurs ne répondent pas à l'appel de leur nom. Ce sont : MM. Codet, Combes, Defumade, Délestable, Etienne Flandin, de Freycinet, Gabrielli, Gavini, Genoux, Goy, Gravin, Limon, Lintilhac, Maurice Faure, le général Mercier, Ournac, Peytral, Réveillaud, Reymonenq, Sancet, de Selves, Albert Peyronnet, le général Audren de Kerdrel. Quelques-uns d'entre eux, candidats aux élections législatives, ont déjà rejoint leurs départements.

Le président annonce qu'il a reçu un certain nombre de lettres d'excuses sur lesquelles la Cour statuera en chambre du conseil.

L'INTERROGATOIRE D'IDENTITE

Le président, après avoir lu les décrets constitutifs de la Haute-Cour, s'adresse à M. Caillaux : « Accusé, levez-vous ! » Et, sur la demande du président, M. Caillaux d'une voix ferme, décline ses nom, prénoms, âge, titres et qualités. La parole est ensuite donnée au procureur général, qui invite la Cour de justice à fixer la date des débats. Il estime qu'un délai de trois semaines est nécessaire avant l'ouverture de ces débats.

Le procureur général formule ensuite ses réquisitions et déclare que le procès aura lieu avec toutes les garanties de justice et d'équité qui sont dues à la défense. Me Demange demande alors et obtient la parole pour l'accusé.

« Quel que soit notre souci de justice rapide, nous ne pouvons que nous incliner devant les observations du procureur général, et nous nous en rapportons à votre sagesse pour la fixation de la date des débats; mais qu'il soit bien entendu que si on veut nous juger tout de suite, sans témoins et sur papiers, nous y sommes prêts. »

UNE DECLARATION DE M. CAILLAUX

M. Caillaux, d'une voix tantôt ferme et tantôt saccadée, tantôt violente et tantôt émue, fait une déclaration qui peut se résumer ainsi :

« Sur les réquisitions présentées par M. le procureur général, je n'ai qu'un mot à dire : jugez-moi. Je suis prêt à répondre, je l'étais hier. En face de l'accusation qui insinue, suppose, déduit, accuse, se dresse la révolte de ma conscience, en plein calme, en toute sérénité, sans grande illusion peut-être, mais sans l'ombre de crainte, m'adressant au tribunal et au pays, juge suprême de l'accusé, des accusateurs et des juges. Demain comme aujourd'hui, j'affirmerai qu'en vingt ans d'une vie publique singulièrement active, je n'ai jamais pensé, conçu, voulu autre chose que le bien de mon pays.

» Sans doute faudra-t-il quelque délai pour citer les témoins et notamment la foule d'aventuriers, de policiers, d'imposteurs, d'escrocs, dont les fables enflent les récits d'une certaine presse, et sur qui l'on s'appuie uniquement pour me reprocher : quoi ? des imprudences ! Je ne demande pas un délai pour répondre à tant de calomnies, je suis prêt à revendiquer ma conception d'une politique mondiale où je voyais une France prudente, tutrice de jeunes démocraties que j'aurais voulu voir organiser dans le calme d'une paix durable. Je me défendrai avec la force d'une conscience qui n'a rien à se reprocher.

» Quelques tristesses que j'éprouve devant la calomnie, en même temps que je me défendrai, je ne cesserai de dénoncer au pays un procès d'opinion mené par une inquisition reconstituée et qui est un nouvel épisode de la longue lutte entreprise par des puissances que vous connaissez bien, contre la liberté de la pensée humaine. »

Me de Moro-Giafferi annonce en outre que la défense va déposer une demande de mise en liberté provisoire en faveur de M. Caillaux.

Me Moutet dépose la requête de mise en liberté provisoire annoncée. Pour justifier sa demande, la défense expose que M. Caillaux « refuse de s'abaisser à une sollicitation personnelle » basée sur des arguments de droit commun. « Aujourd'hui comme hier, il ne demande rien qui puisse apparaître comme une atténuation à la persécution dont il est victime »; s'il réclame sa liberté, c'est que, « désigné par la Fédération des Comités républicains de la Sarthe, comme candidat aux élections législatives du 16 novembre prochain, il lui appartient de défendre les libertés publiques violées en sa personne ».

A l'appui de sa requête, la défense invoque le précédent d'Henri Rochefort, déchu de ses droits civils et politiques, arrêté pour des actes qui tendaient à renverser le régime établi et à qui l'empire et Napoléon III n'ont pas hésité, en pareille circonstance, à accorder sa liberté.

Elle rappelle encore : « Que si en d'autres circonstances, la République n'a pas accordé à un homme comme Blanqui, détenu à Clairvaux, le droit de se défendre devant les électeurs, cette attitude a motivé des protestations énergiques des républicains, et, en particulier, de M. Clemenceau, qui, le 27 mai 1879, au nom d'un grand nombre de ses collègues et au sien, déposait un projet de résolution pour que la Chambre des députés suspendît la détention de Blanqui, afin de lui permettre, bien qu'il fût inéligible, de venir défendre son élection devant la Chambre. »

La défense conclut donc que le procès de M. Caillaux étant un procès politique puisque « c'est en raison de sa prétendue politique pacifique qu'il est aujourd'hui poursuivi, sa situation est donc aujourd'hui identique à celle des accusés candidats pour lesquels on a revendiqué le droit à la liberté pour défendre leur candidature, avec cette différence qu'il n'est encore qu'un prévenu, alors que les autres étaient des condamnés ».

La Haute-Cour se réunit en chambre du conseil pour statuer sur la fixation de la date et la demande de mise en liberté provisoire.

LA DECISION DE LA HAUTE-COUR

Au cours de sa réunion en chambre du conseil, la Cour a repoussé, par **100** voix contre **26**, la demande de mise en liberté provisoire présentée en faveur de M. Caillaux.

Vingt sénateurs se sont abstenus.

LA FIXATION DE LA DATE DES DEBATS

Commencée à trois heures de l'après-midi, la réunion en chambre du conseil n'a pris fin qu'à six heures et demie. L'audience publique a été reprise à 6 h. 35.

M. Caillaux a été de nouveau introduit et le public réadmis dans les tribunes. Le président a alors fait connaître que la date des débats a été fixée au 14 janvier 1920, par **89** voix sur **156**.

Après quelques observations échangées entre le président et quelques sénateurs et la défense, qui a fait ses réserves sur ce que sera la composition de la Cour au moment des débats, l'audience a été levée à 6 h. 45.

LA DECHEANCE DES JUGES

Paris, 23 octobre. — Le Cour de justice : « Considérant qu'à l'audience du 29 octobre 1918 l'accusé et son défenseur n'étaient pas présents; que la cause n'a été abordée dans aucun de ses éléments; qu'en conséquence, l'affaire n'étant pas liée, il n'y a pas lieu à appliquer l'article 16 de la loi du 10 avril 1889; a décidé que les sénateurs qui n'ont pas répondu à l'appel nominal au 29 octobre 1918 n'encourent pas la déchéance de l'article 16 de la loi du 10 avril 1889. »

160 juges

Comme on l'a vu, 23 membres de la Cour n'ont pas répondu à l'appel nominal et ne pourront en tout état de choses siéger. D'autre part, les neuf membres de la commission d'instruction : M. Pérès, président; Vidal de Saint-Urbain, Poulle, Savary, Bérard, Ratier, Valle, Guillier et de Las Cases sont récusés par la Constitution; si l'on ajoute encore les noms de ceux qui n'ont pas répondu à l'appel lors de la précédente Cour de justice, il ne reste guère que 160 membres en état de siéger à l'heure actuelle.

Ce que fut la discussion en chambre du conseil

Paris, 23 octobre. — Dans la réunion de la Cour de justice en chambre du conseil, M. Fabien Cesbron a soutenu une motion préjudicielle tendant à ce que la Cour se déclare incompétente. M. Caillaux n'est qu'un simple particulier. Il aurait pu, comme Déroulède, être traduit devant la Haute-Cour pour crimes contre la sûreté intérieure de l'Etat; mais l'accusation relève des machinations contre la sécurité extérieure. M. Caillaux relève des tribunaux ordinaires et militaires, comme Bolo, Lenoir, etc., etc.

MM. Larère, Chastenet, Bepmale, Delahaye interviennent dans la discussion. M. Chéron soutient que la Cour est maîtresse de se déclarer incompétente. La motion Fabien Cesbron est repoussée à mains levées.

Quant à l'ouverture des débats, tout le monde a été unanime à la renvoyer à une date ultérieure. M. Delahaye propose le 18 novembre. M. Boivin-Champeaux ne voulait pas d'une date trop éloignée pour ne pas laisser seuls juges les seuls sénateurs de la série A, non soumise au renouvellement. M. Colin proposa le 8 décembre. M. Jenouvrier réclama une date qui permît à tous les juges d'accomplir leur tâche en toute sécurité sans être préoccupés par les luttes électorales. M. Touron combattit le renvoi. MM. Sarraut et Flaissières parlèrent également sur cette question. Finalement, la date du 14 janvier, proposée par M. Chéron, fut adoptée.

L'ENQUÊTE ALLEMANDE SUR LES RESPONSABILITÉS

Berlin, 23 octobre. — Le comité d'enquête parlementaire allemand sur les responsabilités de la déclaration de guerre a poursuivi, hier, l'interrogatoire du comte Bernstorff. Au cours de la séance, le nom de la Belgique a été prononcé pour la première fois. Le comte Bernstorff a expliqué que jusqu'au torpillage du « Lusitania » aucune question n'a agi aussi fortement sur l'opinion américaine que l'invasion de la Belgique. D'après ses déclarations, le Président Wilson se serait contenté alors de la promesse faite par l'Allemagne d'évacuer la Belgique.

On a évoqué ensuite les prétendues conspirations allemandes aux Etats-Unis. Le comte Bernstorff estime qu'il n'existe aucune preuve d'une pareille conspiration et rappelle que les condamnations qui ont été prononcées pour ce motif ne l'ont été qu'après l'entrée de l'Amérique dans la guerre. On a parlé également de chèques von Papen et de Boyed, dont il fut question dans l'affaire Bolo. Le docteur Cohn, député indépendant, a posé à ce sujet de nombreuses questions pressantes au témoin qui a déclaré ne rien savoir et a conseillé qu'on entende ces deux personnages.

L'enquête a porté ensuite sur les efforts tentés par M. Wilson au mois d'août 1914, puis, plus tard, par M. Briand pour provoquer une médiation. M. Sinzheimer attribue une grande importance au fait que l'offre allemande de paix du 12 décembre 1916 était faite en parfait accord avec le haut commandement militaire. Le comte Bernstorff déclare ensuite qu'il n'eut pas l'impression que la tentative de médiation du Président Wilson ait été rendue inutile par suite de l'offre allemande; en effet, la Note allemande du 26 septembre, que le témoin juge d'ailleurs aujourd'hui autrement que jadis, et la Note de M. Wilson du 21 décembre, ont joué un rôle très important. Le comte Bernstorff confirme que M. Lansing le pria de lui communiquer les conditions de paix de l'Allemagne au moins confidentiellement, mais que le gouvernement allemand, consulté à ce sujet, lui donna l'ordre de faire une réponse dilatoire. Le témoin nie en outre avoir connu d'avance les conditions de paix concrètes de l'Allemagne et dit qu'il n'en prit connaissance que le 28 janvier 1917 en même temps que la guerre sous-marine à outrance était déclarée. Le témoin déclare que la paix, dans ces conditions, perdait pour lui tout intérêt, car la déclaration de la guerre sous-marine à outrance devait avoir pour conséquence la rupture immédiate avec l'Amérique.

Les débats portent ensuite sur la question de savoir si l'on devait croire à cette époque que l'Entente examinerait les propositions de M. Wilson et si ce dernier était sincère en faisant ses propositions.

Le comte Bernstorff affirme que l'Amérique n'aurait probablement jamais accepté la discussion d'une paix qui aurait exigé la cession de territoire de la part de l'Allemagne.

La question de Fiume va être réglée par le président Wilson

Washington, 24 octobre. — Un avis officiel annonce que la question de Fiume sera bientôt réglée d'une façon satisfaisante pour l'Italie par le président Wilson. (S. s. « Chicago Tribune ».)

La Pologne fournira 100,000 travailleurs pour les régions dévastées

Paris, 24 octobre. — 22,000 travailleurs polonais sont en route pour la France, où ils seront employés à la reconstitution des régions envahies. C'est la première conséquence de la convention conclue le 3 septembre à Varsovie entre la France et la Pologne.

A la légation de Pologne on déclare que d'autres les suivront, et l'on peut évaluer à 100,000 le total des ouvriers qui viendront aider la France.

Le chargé d'affaires allemand à Paris

Berlin, 23 octobre. — On dément la nomination du baron von Lersner comme chargé d'affaires à Paris.

Changement de front

Il y a un gros potin dans les salons de couture. Les mannequins sont sur le flanc, ce qui vous annonce tout de suite une révolution dans le costume féminin. Croiriez-vous que la fée mystérieuse et capricieuse qui préside aux destinées de la mode a décidé que le décolletage se ferait désormais dans le dos ? L'émoi est vif dans le monde du Chiffon.

Un de nos confrères, M. de Waleffe, en profite pour s'égayer des variations de la pudeur à travers les âges. « La Pompadour montrait sa gorge à trois mille personnes; mais son dos n'était que pour le roi... Nos marquises à nous se cachent la poitrine et étalent les points de beauté qu'elles peuvent avoir de la colonne vertébrale. »

Les couturiers ont-ils obéi au désir de varier tout simplement, comme le croit notre spirituel confrère ? Ils auraient plutôt obéi au désir de changement de leurs clientes. Souvent femme varie... A moins qu'une vague de bons sens et de prudence ne soit venue battre les temples de la mode. Il y a bel âge que les moralistes ont renoncé à déplorer les excès du décolletage par devant. Ils prêchaient dans le désert. Il n'en reste qu'un à notre connaissance, M. Pouresy, pour poursuivre le bon combat contre l'exposition publique des charmes maléficieux de la femme. Mais les hygiénistes, dont l'autorité sans être souveraine n'est pas encore tout à fait ruinée, condamnaient cette mise à l'air en toute saison du haut de la poitrine, qui multiplie les rhumes, bronchites, grippes et laryngites. Leur voix aurait-elle enfin été entendue des femmes ?

C'est assez invraisemblable : c'est la voix du bon sens. Il vaut mieux ne pas chercher à comprendre et enregistrer le nouveau décret de nos élégantes sans s'ingénier à le justifier par raison démonstrative. On dirait vraiment que c'est la première fois que la pudeur affiche son illogisme. Quelle est la femme émancipée ou même très bien faite qui oserait montrer à ses familiers tout ce qu'elle exhibe aux yeux d'une galerie intéressée d'inconnus et à la plaque des kodaks sur les plages en vogue ?

Shocking en deçà, pudeur au delà. La garde qui veille à ces frontières spéciales déplace souvent la ligne. La pudeur est question de latitude et d'attitude. Le fait est que nous aurons cet hiver pour les toilettes de soirée un audacieux décolletage de l'arrière. Elevons notre âme et nos regards à la hauteur de ce grave événement. Il fallait bien que la guerre, qui a tout modifié, eût une influence décisive sur la présentation du torse féminin. Nous assistons au changement de front, voilà tout.

Nul n'osera dire à la mode : « Tu n'iras pas plus loin ! » On peut cependant conseiller au décolletage nouveau de ne pas abuser de sa victoire et de rester sur ses positions. Il est sur une pente dangereuse...

P. B.

Ce que disent les Journaux

M. CAILLAUX DEVANT LA HAUTE-COUR

Ceux qui ont assisté à la comparution de M. Caillaux devant la Haute-Cour ont constaté qu'il n'avait pas été abattu par ses malheurs et que sa combativité était toujours la même. L'**Echo de Paris** a retrouvé M. Caillaux toujours semblable à lui-même :

« Physiquement, moralement, M. Caillaux, je le répète, n'a point changé. Il n'est pas de ceux qui se courbent sous le poids de l'adversité ou du remords. Son allure est demeurée hautaine, son geste impérieux. Sa voix s'efforce tour à tour à des accents d'autorité ou à des chutes de dédain. La même force d'orgueil et de volonté l'anime comme au jour où, devant la Chambre, il essaya sa défense. »

M. Alfred Capus, directeur du **Figaro**, reproche à l'ancien président du conseil d'avoir exposé, hier, la trouble théorie du défaitisme :

« Tout y est. D'abord l'orgueil insensé de l'homme qui croit avoir une conception du monde à lui seul. Au moment où le monde roule dans le chaos, il regarde le formidable éboulement et s'écrie : « Je dominerai tout cela. » D'un geste, je changerai le cours des fleuves » et je transformerai les nations ! » Or, par quoi se résout cette pensée hautaine, qui voisine avec la démence ? Par la collaboration avec un Almereyda et un Bolo. Puis c'est la « France prudente ». Que doit-elle éviter surtout ? La victoire. La victoire, c'est la suprême imprudence que l'Allemagne ne nous pardonnera pas et qui empêche la « paix durable ». Un socialiste unifié a exprimé plus fortement encore que M. Caillaux cette vue sur l'avenir, quand il a dit : « Nous traînons le boulet de » la victoire. »

LES ELECTIONS

La crise du parti socialiste est le thème des éditoriaux des journaux politiques, qui attachent une certaine importance à la scission provoquée par les socialistes patriotes.

Emile Bure, dans l'**Eclair**, estime qu'une transaction est impossible entre les socialistes patriotes et la majorité des antipatriotes exaspérés, qui, dans leur haine sadique de la France, se sont mis aux ordres de l'Allemagne pangermaniste :

« La scission unifiée, si elle se produit, sera de nature peut-être à élargir la politique électorale du bloc national républicain. Mais à cette seule condition que le divorce soit complet et définitif. Les électeurs, en effet, seraient dupés si, votant pour des socialistes patriotes, ceux-ci, dès leur arrivée à la Chambre, s'empressaient de rejoindre les socialistes antipatriotes, avec lesquels il leur semble dangereux de s'exposer aux rigueurs du scrutin. Nous voulons constituer, dans la Chambre prochaine, une majorité de gouvernement puissante et solidement équilibrée, qui permette de mener à bien l'œuvre de rénovation nationale. Les socialistes patriotes veulent-ils être des nôtres ? Ils ont la parole. Qu'ils parlent vite et sans réticences. »

LA REVANCHE DES PANGERMANISTES

D'une enquête d'Edouard Helsey, publiée par le **Journal**, il ressort que les pangermanistes ont maintenant un chef singulièrement énergique, le général von Lettow-Vorbeck. Leur rêve, c'est la revanche par la révolution :

« L'idée principale qui soutient l'espoir de ces gaillards résolus, prêts à risquer toutes les aventures, c'est que les nations de l'Entente seraient incapables présentement de remobiliser une armée, et, pensent-ils, la France moins que toute autre. Là-dessus, ils n'admettent même pas l'ombre d'un doute. Il ne s'agit pas de savoir s'ils se trompent ou non. Il s'agit de connaître leurs calculs pour essayer de prévoir leurs actes. Or, c'est une chose très grave que des gens aussi hardis nous croient si fermement incapables de toute action militaire. Partis de là, ils bâtissent tout un roman, car ils ont l'imagination prompte et violente. Ils espèrent susciter en France des troubles sociaux très graves. Ils feront tout pour les obtenir. Ils ne marchanderont ni leur argent ni leurs peines. Déjà de très grosses sommes ont passé en France. En une seule fois, au mois de juin, un de leurs émissaires s'était chargé de plus de six millions de francs. En même temps, ils dépêchent chez nous, sous divers masques neutres, des agitateurs bien stylés. Quant l'état intérieur de la France leur paraîtra propice, les fidèles de Lettow-Vorbeck commenceront d'agir. Ils feront d'abord éclater des révoltes en Allemagne occupée. Tout est prêt, dès maintenant, pour y allumer l'incendie. Des hommes sûrs travaillent sur place depuis des mois aux ordres de Berlin. »

LENOIR A ÉTÉ FUSILLÉ

VENDREDI MATIN A VINCENNES

Paris, 24 octobre. — Pierre Lenoir a été fusillé ce matin dans les conditions suivantes :

L'ordre d'exécution de Pierre Lenoir, condamné à mort par le troisième conseil de guerre pour intelligences avec l'ennemi, a été donné hier soir pour ce matin. On se souvient que le 19 septembre dernier il fut sursis à la fusillade sur les instances de Me de Molènes. Le condamné avait demandé à être confronté avec M. Caillaux, M. Pérès, président de la commission d'instruction de la Haute-Cour, l'interroger à plusieurs reprises, à la Santé. Ses réponses n'apportèrent aucun fait nouveau, aucune indication, et il fut décidé que la justice suivrait son cours.

Une dernière fois, l'avocat de Pierre Lenoir tenta, hier, à cinq heures un quart, un appel à la clémence du Président de la République.

L'ORDRE D'EXECUTION

Selon l'usage, le Président de la République ne laissa pas entrevoir à Me de Molènes quelle décision il allait prendre. Mais, vers dix-neuf heures, l'ordre arrivait du gouverneur militaire de Paris au parquet du troisième conseil de guerre, d'avoir à prendre toutes les mesures nécessaires pour que Lenoir fût passé par les armes ce matin, au lever du soleil, à six heures vingt-six, dans les fossés de Vincennes.

Le commandant Jullien et le capitaine Thibaut, greffier, se mirent aussitôt à la besogne. Peu après, arrivèrent des instructions supplémentaires. M. Ignace, sous-secrétaire d'Etat à la justice militaire, apprenant que Pierre Lenoir serait paralysé, ne pouvait pas marcher, et estimant que s'il fallait traîner le condamné au poteau l'exécution présenterait un caractère révoltant et de nature à choquer violemment l'opinion publique, avait donné, par téléphone, au gouverneur militaire de Paris, l'ordre de faire examiner le condamné par quatre médecins, le professeur Roubinovitch, les docteurs Paul et Socquet, médecins-légistes, et le docteur Merklen, médecin de la Santé, à l'effet de savoir si l'état de Pierre Lenoir lui interdit absolument de marcher.

Le professeur Roubinovitch était désigné en raison de l'expertise qu'il fit de l'état mental de Lenoir. Son rapport, lu, on s'en souvient, au procès, concluait à la « responsabilité légèrement atténuée de l'inculpé ».

Prévenu hier du nouveau rôle qu'il allait avoir à remplir, il demanda qu'il lui fût adjoint un neurologiste, et on lui désigna le docteur Sicard. Les nerfs de Pierre Lenoir avaient été, en effet, fortement ébranlés par les incidents tragiques qui marquèrent la matinée du 19 septembre. Il dut s'aliter et ne quitta guère la couchette de sa cellule depuis cette date. Une faiblesse des membres inférieurs caractérisée lui laissant à peine la possibilité de se tenir debout.

LE REVEIL SUPREME

Ce matin, il était cinq heures dix lorsque le commandant Jullien, rapporteur au troisième conseil de guerre; le commandant Abert; le général Berdoulat, gouverneur militaire, et Me de Molènes, défenseur de Lenoir; son secrétaire, Me Auvillain, ainsi que le docteur Socquet pénétrèrent dans la cellule de Lenoir. Celui-ci, très calme, fit de nouvelles protestations; mais au bout d'un quart d'heure il fut nécessaire de le soutenir; les protestations terminées, il accepta l'aide de l'aumônier de la prison.

Lenoir, qui était vêtu d'un veston noir, portait un pantalon noir à rayures blanches et était coiffé d'un chapeau de feutre mou noir. A travers les longs couloirs de la prison, la petite escorte se dirigea vers le greffe. Le commandant Jullien, rapporteur au troisième conseil de guerre, posa à Lenoir la question d'usage : « Lenoir, avez-vous des déclarations suprêmes à faire ? » Après de nouvelles protestations, Lenoir, par suite de son état de santé, doit être porté par ses gardiens. Les formalités de la levée d'écrou s'accomplissent. Lenoir, invité à signer sur le registre la levée d'écrou, s'exécute d'une main ferme.

Le cortège reprend sa marche. Devant le greffe attend une grande limousine. Lenoir y entre, poussé par deux gendarmes. Me Auvillain et le médecin de la prison prennent place près de lui. La voiture s'ébranle. Le grande porte à double battants s'ouvre devant elle. Précédée des automobiles des magistrats, elle s'engage rapidement dans le boulevard Saint-Marcel; puis, par le boulevard de l'Hôpital, le pont d'Austerlitz, le boulevard Diderot, le cortège se dirige vers Vincennes.

Voici la place de la Nation, le cours de Vincennes, les fortifications. On aperçoit bientôt, se dessinant dans la pénombre matinale, une masse sombre : c'est le fort de Vincennes.

A VINCENNES

A Vincennes, toutes les dispositions sont prises pour l'exécution. A 5 h. 45 arrive M. Raux, préfet de police. Il est 6 heures. Le service d'ordre, fourni par un peloton du 6e dragons, a pris position à l'entrée de l'allée conduisant à la Caponnière. Une voiture d'ambulance de l'hôpital Vévin, où ont pris place des médecins de cet hôpital, des infirmiers et la bière, arrive par un temps légèrement brumeux.

A 6 h. 35 sortent du fort les voitures; celle de Lenoir est escortée d'un peloton du 13e d'artillerie; dans d'autres voitures ont pris place M. Raux, le général Berdoulat, Mes de Molènes et Auvillain, les docteurs Socquet, Roubinovitch et Sicard, l'abbé Corspitz. Le cortège se dirige vers la Caponnière, dont les abords sont sévèrement gardés. Quelques curieux sont arrêtés pour voir le défilé des voitures.

FUSILLÉ ASSIS

Brusquement, les voitures s'arrêtent. On est arrivé sur le terrain d'exécution : une bande de gazon, où un poteau a été planté dans le sol. Le peloton d'exécution est fourni par le 26e bataillon de chasseurs à pied, sous les ordres du chef d'escadron Bride, du 83e d'artillerie. Il est en position depuis plusieurs heures. Un service d'ordre, composé d'un détachement de tous les corps de troupe de la garnison, est là également.

Pour porter le condamné au poteau, on l'asseoit sur une chaise. Il se laisse bander les yeux.

Cependant, le commandant Abert lit la sentence du conseil de guerre, condamnant Lenoir à mort. La lecture finie, il s'éloigne. Quelques mots. Le commandant Bride abat son sabre. Un crépitement sec retentit; une autre détonation, c'est le coup de grâce donné par un sous-officier du 6e dragons. Il est exactement 7 h. 4.

Les médecins s'avancent, constatent le décès. Le corps a été transpercé en maints endroits, et le dossier de la chaise emporté par les balles.

Les troupes défilent. Aussitôt après, le corps est mis en bière et transporté au cimetière de Vincennes, où a lieu l'inhumation. Les autorités ayant assisté à l'exécution rentrent au fort, où est rédigé le procès-verbal.

Mme Lenoir a réclamé le corps de son fils.

LES ELECTIONS

UN DISCOURS-PROGRAMME DE M. KLOTZ

Paris, 24 octobre. — Invité par le Comité de la presse économique et financière, M. Klotz prononcera le 3 novembre, à la grande salle de l'hôtel Continental, le grand discours-programme attendu par les cercles financiers. Il exposera les projets du gouvernement, les moyens de résoudre tous les problèmes économiques et financiers, et ce discours précédera de quelques jours celui de M. Clemenceau.

A la veille des élections, les déclarations du ministre des finances sont appelées à un grand retentissement.

UNE SCISSION CHEZ LES SOCIALISTES

Paris, 23 octobre. — Dans une réunion qu'ils ont tenue cette après-midi au Palais-Bourbon, MM Levasseur, Brunet, Rozier, Aubriot, Dejeante, Weber et Navarre, députés socialistes sortants de la Seine, ont rédigé une lettre qu'ils adressent à la commission administrative permanente du parti socialiste. Les sept signataires de cette lettre protestent contre certaines récentes décisions de la Fédération de la Seine qui sont en contradiction avec les résolutions du dernier Congrès national. La lettre ajoute qu'en raison de l'attitude prise par la Fédérations de la Seine et du patronage qu'elle accorde à des personnalités avec lesquelles les signataires ne peuvent consentir à faire cause commune, ces derniers vont fonder une seconde section de la Fédération de la Seine. La commission administrative permanente sera saisie dès ce soir du texte de cette lettre.

A L'"OFFICIEL"

Le 24 octobre est la date de cessation des hostilités

Paris, 24 octobre. — Le « Journal officiel » publie ce matin la loi relative à la cessation des hostilités votée par le Sénat et la Chambre des députés et promulguée par le président de la République en date du 23 octobre 1919.

Ce document est signé par le président de la République et contresigné par le président du conseil, les ministres des affaires étrangères, de l'intérieur, des finances, de la marine, de l'instruction publique, de l'agriculture, du commerce, des travaux publics, des colonies, du travail, de la reconstitution et des régions libérées.

On sait que la présente loi devient effective du fait de sa promulgation à l' « Officiel ».

Les locations verbales

Paris, 24 octobre. — L' « Officiel » publie ce matin la loi prorogeant les locations verbales contractées entre le 1er août 1914 et le 9 mars 1918.

Le compte rendu des comités secrets

Paris, 24 octobre. — L' « Officiel » publie ce matin le compte rendu in-extenso de la séance du comité secret du 16 juin 1919.

Légion étrangère

Paris, 24 octobre. — Le « Journal officiel » publie un décret attribuant des primes d'engagement et de rengagement aux étrangers et aux Français servant au titre étranger dans des régiments de la légion étrangère.

DANS LA MARINE

70 BATIMENTS DESARMES

Toulon, 24 octobre. — Le ministre de la marine vient d'ordonner le désarmement et la remise à l'administration

Courses au Bois de Boulogne

JEUDI 23 OCTOBRE

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DES AIGLES (à réclamer), 4,000 fr., 2,000 mètres. — 1er, *Carrure* (Lamoure), à M. E. Deschamps; 2e, *Saft* (Bellhouse), à M. E. Jaimain; 3e, *Vendange* (J. Jennings), à M. le vicomte Foy.

Non placés : Smart-Lady (Doumen), Le-Damné (Brethès), Guingamp (T. Robinson).

Gagné de deux longueurs et demie; le troisième à quatre longueurs.

Carrure (Gros-Papa et Wig-of-Yore) est entraînée par H. Count.

PRIX DU CONNETABLE (à réclamer), 4,000 francs, 4,200 mètres. — 1er, *Française* (Marsh), à Miss S. Kellogg; 2e, *Conjolens* (E. Allemand), à M. le comte de Rivaud; 3e, *Charlotte-IV* (Bellhouse), à M. H. Lepaute.

Non placés : Amance (L. Goulpeau), Jewett (G. Bartholomew).

Gagné de loin; le troisième à trois longueurs.

Française (Champaubert et Foudroyante) est entraînée par Davison.

PRIX DU PETIT COUVERT, 3,000 fr., 1,100 mètres. — 1er, *La-Chiffa-II* (Atkinson), à M. G. Brossette; 2e, *Glorious* (J. Jennings), à M. J.-D. Cohn; 3e, *Assyrienne* (G. Bartholomew), à M. J.-D. Cohn.

Non placés : Observateur (G. Stern), Sotaucet (O'Neill), Cunning (Mac Gee).

Gagné de deux longueurs; le troisième à une encolure.

La-Chiffa-II (Faucheur et Chinoise) est entraîné par Duffourc.

PRIX HENRI DELAMARRE

40,000 fr (en outre 2,000 fr. à l'éleveur), 2,200 m.

1. Juveigneur (Bellhouse), à M. Henri Balsan.
2. Hallebardier (M. Barat), à M. Michel Lazard.
3. Djimmy (Atkinson), à M. Pierre Thomas.
4. Saint-Soublet (Sharpe), à M. Jean Stern.

Non placés : Insensible (G. Bartholomew), Folioeus (J. Jennings), Stéarine (Mac Gee), Haliotis (O'Neill), Naufrageur (Duforez).

Gagné d'une longueur; le troisième à trois longueurs; le quatrième à deux longueurs.

Juveigneur (Negofol et Jusquiame) est entraîné par W. Flatmann.

PRIX DE CONDÉ

20,000 fr. (en outre 1,000 fr. à l'éleveur), 2,000 m.

1. Campa (O'Neill), à M. A. Eknayan.
2. Eugène-de-Savoie (F. Gill), à M. Joseph Tisset.
3. Valseuse (R. Brethès), à M. Michel Lazard.

Non placés : Pito (Garner), Strepera (Mac Gee), Prouilly (G. Stern), Sapristi (Marsh), Americain (Bellhouse), Chandelier (J. Jennings), Le-Rêve (Sharpe), Fabago (M. Barat), Menzala (Lancaster).

Gagné de quatre longueurs; le troisième à trois longueurs.

Campa (Verwood et La-Campanilla) est entraînée par P. Pantall.

PRIX D'ENGHIEN (handicap), 8,000 fr., 3,000 mètres. — 1er, *Ifold* (R. Stokes), à M. Marcel Boussac; 2e, *Rupert* (Bellhouse), à M. G. Bleck; 3e, *Saint-Hélier* (G. Bartholomew), à M. G. Bartholomew.

Non placés : Veni-Vici (Garner), Œil-de-Roi (J. Taral), Croix-de-Picq (Marsh), Prince-d'Andorre (M. Allemand), Source-Pure (Lamoure), Rigobert (J. Jennings), distancé de la première place.

Gagné de deux longueurs; le troisième à trois longueurs.

Ifold (Rabelais et Hands-Up) est entraîné par Ch. Bartlett.

RÉSULTATS DU PARI MUTUEL

CHEVAUX	PESAGE 10 fr.	Pelouse 5 fr.	CHEVAUX	PESAGE 10 fr.	Pelouse 5 fr.
Carrure....G	129 »	35 »	*Hallebard*..P	15 »	8 »
— .....P	66 50	18 50	*Djimmy*....P	51 »	28 »
Saft .....P	41 50	16 »	*Ec. Ekta*...G	106 »	39 »
Française..G	30 50	15 »	*Campa*....P	94 »	36 »
— .....P	14 50	7 »	*Eug.-de-S*...P	37 »	14 »
Conjolens..P	14 »	8 50	*Valseuse*...P	50 »	27 50
La-Chif.-II G	22 »	10 50	*Ifold*.....G	134 »	40 »
— .....P	18 »	8 »	.....P	33 »	10 »
Glorious...P	229 »	40 »	*Rupert*....P	17 50	8 50
Juveigneur G	100 50	52 »	*St-Hélier*...P	18 »	7 50
— .....P	26 50	15 »	»	»	»

Le « Sport du Sud-Ouest »

Sommaire du « Sport du Sud-Ouest » de cette semaine : Programme des courses de Talence, partants, montes, appréciations. Programme des courses de Toulouse. Listes des chevaux engagés pour les réunions de Toulouse, Talence, Le Bouscat. Comptes rendus, etc.

La Semaine du tourisme colonial

SON BUT, SON ORGANISATION

A la même époque que la prochaine Foire de Bordeaux, c'est-à-dire du 5 au 20 mai 1920, doit avoir lieu dans notre ville une « Semaine du tourisme colonial ».

On sait que la France a été divisée par le Touring-Club de France en régions touristiques analogues aux régions économiques instituées par M. Clémentel, ministre du commerce. Les Syndicats d'initiative de chaque région se sont groupés en Fédérations. C'est ainsi que, pour le Sud-Ouest, nous avons la Fédération Pyrénées-Guyenne et Gascogne et la Fédération Pyrénées-Languedoc.

Ces Fédérations se réunissent périodiquement en Congrès, dans lesquels sont étudiés les divers problèmes intéressant le développement du tourisme national.

Le Congrès annuel a été tenu ces jours derniers à Besançon. Plusieurs de nos colonies, notamment l'Algérie, la Tunisie et l'Indochine y avaient envoyé des délégués, témoignant ainsi de l'intérêt qu'elles portent à ces questions.

La « Semaine du tourisme colonial » aura précisément pour but de coordonner les efforts encore disséminés de nos colonies pour l'exploitation méthodique de leurs richesses touristiques, en consacrant la naissance de la Fédération des Syndicats d'initiative coloniaux.

Le Congrès national du tourisme a décidé de participer à cette manifestation, à laquelle, d'autre part, la Ligue coloniale française, la Société de géographie commerciale, l'Institut colonial de Bordeaux et l'Union coloniale doivent prêter leur concours.

Les détails d'organisation seront réglés par la section locale de la Ligue coloniale, dont M. Alfred Denis est le distingué président, en étroit accord avec le Comité de la Foire.

Voici, dans leurs grandes lignes, les projets envisagés à cet égard.

La première partie de la Semaine serait consacrée aux réunions et aux discussions. Aussitôt constituée, la Fédération étudierait un programme de mise en valeur des richesses touristiques de nos colonies, en s'inspirant de celui qui a déjà été arrêté pour la métropole. Les questions touchant le développement du tourisme (extension des voies de communication, création d'offices de renseignements, aménagement des hôtels, etc.) seront agitées.

Après le travail, la récréation. Les derniers jours seraient employés aux trois excursions classiques dans les régions du Médoc, de Saint-Emilion et de Sauternes. On prévoit aussi une journée à Arcachon, Royan ou Biarritz.

Cette Semaine du tourisme colonial, qui sera sans doute inaugurée par M. Etienne, ancien ministre, aura, on le voit, une importance particulière. En créant pour nos colonies un organisme semblable à celui qui existe déjà pour la France, et dont l'activité promet d'être si féconde, elle contribuera puissamment à favoriser leur essor tant au point de vue touristique qu'au point de vue économique.

Elle aura par ailleurs, en attirant à Bordeaux de nombreuses personnalités coloniales, l'avantage d'accentuer le caractère de notre Foire et d'en rehausser l'éclat.

Aussi convient-il de féliciter les promoteurs de cette heureuse initiative, tout en les remerciant d'avoir choisi notre ville pour en consacrer le succès.

Henri BOUFFARD.

Observatoire de la Maison Larghi

Du 24 octobre.

Heures	Ther°	Baro°	Ciel	Vents
Minima de la nuit	2.5	»	»	»
8 heures du matin	4.5	764.5	Brouillard	S.-S.-O.
Midi.....	10.5	763.5	Couvert.	Sud.
Maxima du jour...	14.5	»	»	»

Heures et hauteurs des marées à Bordeaux

Samedi 25 octobre.

Pleine mer : Matin, 7 h. 14, hauteur 4 m. 75; soir, 19 h. 27, hauteur 4 m. 75.
Basse mer : Matin, 3 h. 15, hauteur 0 m. 10; soir, 1 h. 28, hauteur 0 m. 10.

BORDEAUX

IL Y A UN AN

25 OCTOBRE 1918

De toutes part s'accentue le démembrement de l'Autriche. En Hongrie, le comte Aponyi succède au docteur Wekerlé.

Le mouvement corporatif

Les employés de commerce
POURPARLERS ENGAGÉS

Jeudi après-midi, le comité de grève a eu une entrevue avec les délégués des patrons. La conférence a duré plus de deux heures.

Le terrain d'entente n'aurait pas encore été trouvé.

A l'issue de l'entrevue, l'ordre du jour suivant a été voté :

« Les employés des magasins en grève, réunis en assemblée extraordinaire à l'Athénée, le jeudi après-midi 23 octobre, s'engagent, après avoir entendu les déclarations du comité de grève et des membres accompagnant les membres du comité, quant à l'entrevue avec MM. les Directeurs de ces maisons, de ne reprendre le travail qu'à la condition d'avoir complète satisfaction sur les deux points suivants : minimum de salaire et retraite, même si la résistance devait aller jusqu'au manque de pain; en outre, ils accordent pleine confiance au Syndicat pour solutionner dans l'intérêt de tous les employés les autres désiderata. »

L'autobus du cimetière Nord

Le 7 octobre, donnant corps à une proposition présentée par le maire peu de temps auparavant, le Conseil municipal a décidé la création, dans le délai le plus court d'une ligne d'autobus destinée à desservir le cimetière Nord.

La réalisation aura suivi de près cette décision. Grâce à l'intelligente collaboration de tous les services intéressés, municipaux et départementaux; grâce aussi au précieux concours du directeur de la Compagnie des Tramways de Bordeaux, l'inauguration du nouveau service pourra avoir lieu avant les fêtes de la Toussaint.

Les autobus, du type de la Compagnie générale des Omnibus de Paris, effectuent actuellement, par la route, le parcours de Paris à Bordeaux, où ils doivent arriver aujourd'hui vendredi. Dimanche matin 26 octobre, il sera procédé à l'inauguration officielle, avec départ de la cour de l'hôtel de ville, vers neuf heures et demie du matin. Le service régulier, à la disposition du public, commencera dans l'après-midi du même jour, à treize heures.

Les départs auront lieu tous les quarts d'heure, ou toutes les demi-heures, suivant les moments d'affluence, du boulevard Pierre-Ier (à proximité de la rue Croix-de-Seguey) et de la porte principale du cimetière Nord.

Les voitures, très confortables et du dernier modèle construit, contiennent une trentaine de places, les voyageurs étant assis dans le sens de la marche; le prix du transport est fixé à 0 fr. 25 par personne, sans aller et retour.

Nous sommes convaincus que tous ceux qui sont appelés à fréquenter le cimetière Nord éprouveront la plus grande satisfaction à voir faciliter ainsi l'accès d'une nécropole demeurée jusqu'à ce jour sans moyens de communications pratiques avec la ville.

Ravitaillement civil

Samedi 25 octobre courant, la municipalité fera vendre des oignons, des carottes, des pommes de terre, de la morue, des choux, des fromages, des châtaignes et des pommes dans les marchés habituels :

Capucins, Grand-Marché, marché des Grands-Hommes, marché des Chartrons, marché de la place Amédée-Larrieu et à l'école de la place Montauf (entrée rue de l'Ecole).

Oignons, 0 fr. 50 le kilo; carottes, 0 fr. 50; pommes de terre, 0 fr. 40; châtaignes, 0 fr. 45 le demi-kilo; pommes, 0 fr. 30 le demi-kilo; fromage de Gruyère, 1 fr. 50 le quart; fromage dit du Cantal, 1 fr. le quart.

Les prix de la morue ne subissent aucune modification.

Etrange affaire à Bassens

Des marins étrangers pillent un baraquement

Mercredi soir, vers huit heures, deux gardiens de l'ancien camp américain de Bassens remarquaient plusieurs matelots de l'armée alliée qui rôdaient aux abords d'un des baraquements. Ils les invitèrent à se retirer. Les matelots ne tinrent aucun compte des paroles des gardiens. Deux d'entre eux braquèrent soudain leurs revolvers sur ces derniers, leur défendant de broncher et de crier.

Pendant ce temps, les autres matelots entraient dans le baraquement en question et s'emparaient de divers objets, entre autres, paraît-il, de dynamos et de machines à écrire. Ils placèrent ensuite le butin sur un auto-camion et s'éloignèrent tous ensemble dans la direction du port. Un vapeur était amarré là. Ils y transportèrent les dynamos et les machines à écrire.

A les en croire, ces objets seraient leur propriété. Ce point reste à démontrer.

On prétend que pour assurer leur fuite, pour empêcher les gardiens de les rejoindre, les matelots auraient déposé sur le sol des explosifs.

M. Teuly, commissaire spécial près la préfecture, a ouvert une enquête sur les faits graves que nous venons de rapporter. Les gardiens ont été entendus et ont fourni sur le vol qu'ils furent impuissants à empêcher toutes indications utiles.

Opération manquée

Un chauffeur de navires, Jules T..., âgé de cinquante-quatre ans, pénétrait dans les magasins de M. Aubarbier, marchand de cycles, 102, cours Victor-Hugo, et se dirigeait aussitôt vers le tiroir-caisse pour y puiser, naturellement. Au moment où il allait ouvrir le tiroir, le marchand de cycles parut.

Un gardien de la paix fut appelé qui appréhenda le chauffeur et le conduisit à la permanence. Jules T... a été écroué sous l'inculpation de tentative de vol.

Des vivres à bon compte !

Un marchand de quatre-saisons, Ferdinand Binot, demeurant rue Veyrines, 3, avait abandonné un instant sa charrette à bras à l'angle de la place des Capucins et de la rue Elie-Gintrac. Quand il revint, son petit véhicule, chargé de marchandises diverses, avait disparu.

Nuitamment, à l'abattoir, on a volé un mouton au préjudice de M. Etienne Laborde, boucher, rue Crémer, 12.

Les auteurs de ces deux vols ont solutionné — malhonnêtement — le problème de la vie chère !

L'agonie d'un cheval sur la voie publique

Jeudi matin, un cheval s'est abattu, quai des Chartrons, devant la maison portant le numéro 47.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, ce cheval agonise; son corps est à demi recouvert par l'eau du canivean. Les passants s'attroupent, assistant, apitoyés, aux dernières convulsions de la pauvre bête.

L'agonie se prolonge. Peut-être eût-il mieux valu l'abréger en portant un coup de feu à l'infortuné quadrupède ? Plusieurs personnes y ont songé, d'ailleurs, mais n'ont pas osé agir, craignant, sinon les responsabilités, du moins d'avoir des ennuis.

Nous avons téléphoné aux autorités compétentes. Celles-ci, paraît-il, sont au courant du fait, et prennent les dispositions nécessaires pour faire enlever le cheval, qui finira ainsi son existence, non point dans un palais, comme « Incitatus », mais dans le local de l'équarrissage.

A vrai dire, avant la mise en mouvement de la machine administrative, le cheval sera peut-être asphyxié par submersion dans le canivean !

Accident cours Victor-Hugo

Deux blessés

Vers onze heures, jeudi matin, cours Victor-Hugo, un camion automobile, conduit par M. Rivière-Rambert, demeurant à Cauderan, a renversé deux jeunes gens : Jean Cazenave, âgé de vingt ans, domicilié 11, rue Sainte-Eulalie, et Raymond Guerrin, âgé de dix-neuf ans, habitant 54, rue de la Devise.

Les deux jeunes gens ont reçu des contusions qui n'offrent heureusement aucun caractère de gravité. Ils ont été soignés dans une pharmacie du quartier.

Le commissaire de police du huitième arrondissement a ouvert une enquête pour l'établissement des responsabilités.

Au Palais

Cour d'assises de la Gironde

Présidence de M. le conseiller Cambecèdes

Incendies volontaires

A l'audience de l'après-midi, comparaissent l'ouvrier bûcheron José Lassaosa, âgé de vingt-six ans, originaire de Saragosse (Espagne) et Marie Dupuch, née Ferrand, âgée de quarante-sept ans, résinière, demeurant l'un et l'autre à Lapouyade (arrondissement de Libourne).

Dans la soirée du 14 août 1919, un incendie éclatait dans l'étable de M. Leurton, propriétaire à Lapouyade. Activé par le vent, il fit de rapides progrès. Tandis qu'on le combattait, un second incendie se déclarait à quelque distance dans une grange isolée, remplie de paille.

Ce deuxième incendie put être rapidement maîtrisé; mais le premier dévora l'étable, puis des écuries et un chai y attenant : deux bœufs et deux vaches furent carbonisés. Les pertes s'élevaient à 30,000 francs environ : elles étaient couvertes en partie par une assurance.

Les circonstances de ces incendies indiquaient nettement qu'ils étaient dus à des mains criminelles. Or, dans l'après-midi du 14 août, la femme Dupuch et l'espagnol Lassaosa, ami de sa fille, avaient proféré des menaces contre M. Leurton. Ils ne lui pardonnaient pas d'être intervenu dans une dispute qui avait eu lieu entre la femme Dupuch et un de ses voisins. Celui-ci avait été protégé par M. Leurton contre la fureur de Marie Dupuch qui déjà l'avait gifflé.

C'est pourquoi, après les deux incendies, on interrogea tous les membres de la famille Dupuch dont les déclarations établirent que le feu avait été mis par Lassaosa à l'étable et par Marie Dupuch à la grange à fourrage. C'était bien à la suite de la scène de l'après-midi que l'espagnol et la résinière avaient décidé, ensemble et d'un commun accord, d'allumer un incendie dans la grange et dans l'étable de M. Leurton, pour tirer vengeance de son intervention.

La femme Dupuch renouvelle ses aveux devant les jurés; au contraire, Lassaosa se prétend innocent et dit que la femme Dupuch, son mari, sa fille, ainsi que tous les autres témoins qui l'accusent font des déclarations mensongères.

Requiert M. l'avocat général Baraduc; plaident Me Fonnade pour Lassaosa, Me Pierre Guillemon pour la femme Dupuch.

Le jury délibère rapidement. Son verdict, affirmatif, écarte la circonstance aggravante (incendie de maison habitée) et admet les circonstances atténuantes pour les deux accusés.

En conséquence, la cour condamne :

José Lassaosa à **six ans de travaux forcés** et à **dix ans d'interdiction de séjour.**

Marie Dupuch à **cinq ans de réclusion.**

TRIBUNAL POUR ENFANTS

Présidence de M. GRANGER DE BOISSEL, vice-président

30,000 francs détournés par un jeune fêtard

A la dernière session d'assises, un employé de commerce âgé de vingt ans était condamné à **deux années d'emprisonnement** pour avoir détourné plusieurs milliers de francs au préjudice de la maison de transit et de transports qui l'occupait. Avec quelques camarades un peu plus jeunes que lui, cet indélicat employé avait durant de trop longs mois fait la fête non sans ostentation. On pouvait voir régulièrement chaque soir ces précoces noceurs dans quelque loge de concert d'où ils jetaient abondamment sur la scène des paquets de cigarettes ou de cigares, des boîtes de bonbons, des tablettes de chocolat, etc.

Après la condamnation prononcée par la cour d'assises, l'enquête fut poursuivie : elle a établi la culpabilité d'un second employé de la même maison de transports, J. M..., âgé aujourd'hui de moins de dix-neuf ans. Les détournements commis par celui-ci s'élèvent à 30,000 francs environ et s'espacent de décembre 1916 à mars 1919.

Pour les détournements qu'il a ainsi commis avant le 16 décembre 1918 (date de sa majorité pénale), J. M... a dû être jugé par le tribunal pour enfants qui vient de le condamner à **une année d'emprisonnement.** Il aura à répondre prochainement devant le tribunal correctionnel des détournements qu'il a commis étant majeur, c'est-à-dire de décembre 1918 à mars 1919.

Informations

Postes et télégraphes

On nous communique la note suivante :

« Des retards importants des trains des grandes lignes se produisent assez fréquemment depuis quelque temps. Ils ont leur répercussion de façon nuisible sur l'acheminement et la distribution des correspondances.

» L'administration des postes et des télégraphes décline toute responsabilité au sujet d'une situation qui ne saurait lui être imputée. »

Etudiants étrangers

Examen spécial

La deuxième session de 1919 relative à l'examen spécial pour les étudiants d'origine étrangère sera ouverte le lundi 17 novembre prochain. Les inscriptions seront reçues à l'Académie de Bordeaux, 29, cours d'Albret, jusqu'au lundi 27 octobre inclus.

On nous apprend que le docteur André GENDRON a acheté la Maison Gendron, 28, rue du Parlement-St-Catherine (Orthopédie, Bandages, Ceintures en tous genres), fondée en 1814 par son arrière-grand-père.

Communications

GROUPEMENTS CORPORATIFS

SYNDICAT DES COLLEURS DE PAPIERS PEINTS. — Réunion générale vendredi 24 octobre, à huit heures du soir, Bourse du travail.

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS TONNELIERS ET PARTIES SIMILAIRES DE BORDEAUX. — Réunion samedi 25 octobre courant, à deux heures et demie, Bourse du travail.

SYNDICAT GÉNÉRAL DES TRAVAILLEURS MUNICIPAUX. — Les délégués des sections syndicales sont priés d'assister à la réunion du conseil d'administration, qui aura lieu samedi 25 octobre, à 20 h. 30.

GROUPEMENTS MUTUALISTES

OUVRIERS EN FER. — Samedi 25 courant, réunion trimestrielle, à 8 h. 30 du soir, à l'Athénée, de la Société de secours mutuels des ouvriers ajusteurs, tourneurs, monteurs et forgerons-mécaniciens de Bordeaux et du Sud-Ouest.

ANCIENS MILITAIRES

LES CAMARADES DE COMBAT (Amicale des poilus). — Réunion de la Section de Bordeaux vendredi 24 courant, à 20 h. 30, à l'Athénée, pour l'élection du bureau définitif et de diverses commissions.

Distribution des cartes pour une coopérative d'alimentation; adhésions à la Mutuelle-maladie et à l'Amicale.

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

Ce soir vendredi, en soirée de gala, « Sigurd ».

Continuant l'effort artistique qu'ils ont réalisé en montant dès le début de la saison une œuvre aussi considérable que « Salambô », MM. Perron et Chauvet n'ont pas reculé devant la difficile tâche de mettre à la scène, dès la deuxième semaine de réouverture, le chef-d'œuvre de Reyer.

La distribution de cette admirable partition comprendra : Mlle Demougeot (de l'Opéra), MM. Robert Lassalle (de l'Opéra), Mazens (de l'Opéra), Miles Laughlin et Nadiany, et MM. Nicolas Lassalle, Barreau, etc.

Aux deuxième et quatrième actes, ballet.

Orchestre sous la direction de M. Razigade.

Samedi, pour la première fois à Bordeaux, « Mireille » dans la transcription exacte du théâtre national de l'Opéra-Comique.

Dimanche, en matinée, « Carmen ».

La location est ouverte pour « Sigurd » et pour « Mireille ».

APOLLO

Tous les amateurs de franche gaîté et de jolie musique doivent aller applaudir « Flup ! » qui est joué tous les soirs; rideau à 8 h. 30. « Flup !... » est l'opérette gaîe; il y a un tango et un fox-trot. « Flup !... » est l'opérette à la mode, qui peut être entendue par les familles, et dont la jolie musique est sur toutes les lèvres. On loue pour les dix représentations de « Flup !... » Dimanche, matinée.

BOUFFES

Vendredi, samedi en soirée, dimanche en matinée et soirée : 1. « L'Amour », comédie; 2. « L'Intransigeant », du comique populaire Boucot; 3. « Godasse », vaudeville, et le triomphe du Grand-Guignol, « Sur la Dalle », pièce d'hallucination terrifiante. Troupe de tout premier ordre, avec Albert Lévy, du Grand-Guignol; Jane Ryp, des Variétés; Chevalier, de Reilles, Suzanne Rolland, etc.

SCALA

La triomphale revue « Enfin, seuls ! » plaît aux amateurs de danses, car elles y sont toutes, du fox-trot au quadrille bordelais. Le prodigieux Géo Lolé et les trépidantes Mitchall Girls sont, tous les soirs, ovationnés. Location sans frais.

TRIANON

Tous les soirs, dimanche en matinée, le grand succès « Madame Flirt », comédie en 4 actes, de Paul Gavault et Georges Berr, avec une interprétation remarquable : Mmes Cécile Darclée dans le rôle de Fernande, Y. Brionne, J. Diska, J. Clément, etc.; MM. Bonal, de Nevry, Harley, Dorival, Guise, Tavola, etc., tous artistes de premier plan. C'est un spectacle gai, vivant, dramatique parfois, et toujours intéressant. Prudent de louer.

ALCAZAR

Samedi 25 et dimanche 26 octobre 1919, en grand gala, « Werther », avec M. Sablot dans le rôle de Werther et Mme Dagairy dans celui de Charlotte.

ALHAMBRA

REPRESENTATION DE GALA DES ARTISTES DE BORDEAUX

Demain samedi, à deux heures et demie, une grande matinée sera donnée au profit du Comité intersyndical des théâtres de Bordeaux. Les principaux artistes des théâtres de Bordeaux et l'orchestre complet du Grand-Théâtre, dirigé par M. Razigade, prêteront leur concours à cette importante manifestation d'art et de solidarité.

Tous les soirs, sur la scène, « le Chauffeur », comédie en un acte, de N. Maurey, interprétée par Malbert, W. Garrigue, Busquet, Reinal, Verva et Mme A. Chabry.

THEATRE GIRONDIN (Chemin de Pessac)

Vendredi et samedi, l'Affaire du Gd-Central.

COURS DE CHANT

Mlles Marguerite et Jacqueline Ramat ont repris leurs leçons depuis le 20 octobre, rue Saint-Remi, 24, où l'on peut s'adresser tous les jours.

SPECTACLES du 24 octobre

GRAND-THEATRE. — 8 h. : Sigurd.
APOLLO. — 8 h. 30 : Flup.
BOUFFES. — 8 h. 30 : Tournée Grand Guignol.
TRIANON. — 8 h. 30 : Madame Flirt.
SCALA. — 8 h. 30 : Enfin, seuls ! revue.
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : Le Chauffeur.
SKATING-PALACE. — Patinage et bal à 8 h. 30.

La Lutte !!!
CONTRE LA VIE CHÈRE
BOUCHERIE DE TOULOUSE
182, rue Fondaudège. — Téléph. 42.67
Georges RAPIN Fils Jeune
SAMEDI, DIMANCHE et LUNDI

		le 1/2 k°
BŒUF FRANCAIS	Cuisse, Aloyau, Côte fine, Penon	3f25
	Anguille, Veine, Caprain	2f75
	Rôtis préparés	3f45
BŒUF DE L'ARGENTINE	Aloyau, Cuisse, Côte fine, Penon	2f70
	Anguille, Veine, Caprain	1f80
MOUTON FRANCAIS	Gigot	3f95
	Toutes les côtes, Parisiennes, Epaule	2f95

Que le public se rende compte de la qualité de nos viandes, en visitant nos étalages.
Fourniture spéciale pour pensions et hôtels.

ÉTABLISSEMENTS THÉNOT
49, rue Ste-Catherine, 229, cours de la Marne 50, cours Portal, 42, pl. des Grands-Hommes 18, rue Ravez
SAMEDI et JOURS SUIVANTS
VIANDES FRANÇAISES

BŒUF	Rôti	Le ½ kilo, 3f50
	Cuisse	Le 1/2 kilo, 3f50
VEAU	Tous les pot-au-feu en réclame.	
	Filet	Le 1/2 kilo, 4f »
	Rôti	Le 1/2 kilo, 4f »
	Ragoût	Le 1/2 kilo, 2f50
MOUTON	Toutes les côtes	Le 1/2 kilo 3f50
	Gigots	Le 1/2 kilo 3f40
	Epaule	Le 1/2 kilo 2f75
	Ragoût	Le 1/2 kilo 2f50

BOUCHERIE RAOUL
71, cours Alsace-Lorraine, 71
EXPOSITION DE VIANDES FRANÇAISES
Bœuf : Poitrine, cou, le 1/2 kilo, 1 fr. 50
Dessous cuisse, filet, 3 fr. 50
Les meilleurs morceaux et gigots, 3 fr. 75
Approvisionnement de veaux extra
Anguille, Veine, Caprin en Réclame

ÉTAT CIVIL

DECES du 23 octobre

Labarthe Alexis, 37 ans, rue d'Ornano, 150. Chazoules, 56 ans, all. des Pins, 16. Mme Maugrain, 66 ans, rue Buffon, 6. Veuve Chenève, 75 ans, rue Tillet, 66. Veuve Heureude, 81 ans, rue de Bègles, 110. Mme Roux, 83 ans, rue Mandron, 117.

CONVOI FUNÈBRE Mlle Louisa Delahaye et sa famille prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve DELAHAYE,

qui auront lieu le samedi 25 courant, en l'église Sainte-Eulalie.

On se réunira à la maison mortuaire, 44, rue de Cursol, à une heure et demie, d'où le convoi funèbre partira à deux heures. P.F.M.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Soubiran, M. et Mme Hosteins, Mary-Louise Soubiran, les familles Soubiran, Cassé, veuve Reynaud, Moreau, Courty, Cosson prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean SOUBIRAN,

leur mari, père, frère et oncle, qui auront lieu le samedi 25 octobre 1919, en l'église Notre-Dame des Chartrons.

On se réunira à la maison mortuaire, 64, rue Camille-Godard, à une heure trois quarts, d'où le convoi funèbre partira à deux heures.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Vigé, M. et Mme J.-Paul Aubagna, Mme veuve Duclos, M. et Mme Raymond Gaignebet et leurs enfants, M. et Mme Amand Gaignebet et leurs enfants, M. et Mme Jules Hyaire et leur fille, Mme veuve Allard (de Septfonds), M. et Mme Mailhol et leur fille (de Septfonds) ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme veuve AUGÉ,

décédé dans sa quatre-vingt-septième année, leur mère, grand'mère, tante, grand'tante, et les informent que ses obsèques auront lieu le samedi 25 octobre, en l'église Sainte-Croix.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Francin, 27, à une heure et demie, d'où le convoi partira à deux heures très précises.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Plantevigne et son fils, les familles Plantevigne, Dulary, Pruvot, Estèbas, Pintaud et Desallées prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Raymond PLANTEVIGNE,

leur fils, frère, petit-fils, neveu et cousin, qui auront lieu le samedi 25 courant, en l'église Sainte-Eulalie.

On se réunira à la maison mortuaire, 2, rue Villedieu à huit heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à huit heures trois quarts.
Pompes fun. gén., 121, cours d'Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Mme Bargilliat, veuve Frémont, les familles Denot et Charpell prient leurs amis et connaissances d'assister aux obsèques de

M. Emmanuel BARGILLIAT,

qui auront lieu le samedi 25 octobre, dans l'église Saint-Nicolas.

On se réunira rue Dublanc, 21, à une heure et demie, d'où le convoi funèbre partira à deux heures.

CONVOI FUNÈBRE M. Sébastien Mongay, M. et Mme Monestier, MM. René et Gilbert Jouan, Mme Rofaste et ses enfants, M. et Mme Furon et leur fille, Mme veuve Lay et ses enfants, les familles Lay, Vidal, Dulout, Mongay et Barrère prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Jean-Marie LE PAGE,

leur mère, grand'mère, sœur, belle-sœur et tante, qui auront lieu le samedi 25 courant, en l'église Sainte-Eulalie.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de Cursol, 2, à deux heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures trois quarts.

A l'issue de la cérémonie, le corps sera transporté à Bègles.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.
Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme J. Saint-Amont aîné, Mme veuve Saint-Amont, Mme veuve Fontenoy (de Paris); M. et Mme Fernand Saintamon et leurs enfants, M. Raoul Bompart (de Paris), M. André Bompart, M. et Mme Auguste Puyo, M. et Mme Victor Puyo, M. Henri Saint-Amont et ses enfants, Mme Aurélie Saint-Amont et son fils, M. et Mme Savoye (de Dax), M. et Mme Guiraud, les familles Gulrlé et Vergé (de Prades) prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean-Albert SAINT-AMONT,

décédé à Vannes (Morbihan),

à l'âge de 24 ans des suites d'un accident d'automobile en service commandé,

leur fils, petit-fils, neveu et cousin, qui auront lieu le dimanche 26 octobre, en l'église Saint-Pierre de Bègles.

On se réunira à la gare de Bègles le dimanche 26 courant, à une heure et demie, d'où le convoi funèbre partira à deux heures.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

CONVOI FUNÈBRE M. Henri Serres et ses enfants, les familles Labastie, Bourdette, Fabriès et Beyrière prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme H. SERRES, née LABASTIE,

leur épouse, mère, belle-mère, grand'mère, sœur et tante, qui auront lieu le samedi 25 courant, en l'église Sainte-Eulalie.

Réunion rue de Belfort, 98, à trois heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à trois heures trois quarts.
Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE Le baron et la baronne Benoist Méchin et leur famille prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve GATEL, née AMILLIAC,

qui auront lieu le samedi 25 courant, en l'église Saint-Bruno.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse, à neuf heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures trois quarts.

Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.
Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE M. Jules Gaspard, M. et Mme Jo. Gaspard, Mlle Jane Gaspard, Mme Ribaut prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Jules GASPARD,

leur épouse, mère, belle-mère, grand'mère et sœur, qui auront lieu le dimanche 26 octobre, en l'église Saint-Louis.

On se réunira à la maison mortuaire, 37, cours de Verdun, à huit heures un quart, d'où le convoi partira à huit heures trois quarts.

CONVOI FUNÈBRE M. Normand, les familles Noyer, Normand, Majorel, Calvet, Jean et Clément prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme NORMAND, née Marie NOYER,

leur épouse, sœur, belle-sœur, nièce et cousine, qui auront lieu le dimanche 26 octobre.

On se réunira à l'hôpital Saint-André, à treize heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à quatorze heures précises.

LEVÉE DE CORPS Mme veuve Vidou, Mlle Thérèse Vidou, sa fille, M. et Mme Bassereau et leurs enfants, la famille Laborde, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme veuve LABORDE,

leur mère, grand'mère, tante et grand'tante, et les informent que les obsèques religieuses seront célébrées à Gan (Basses-Pyrénées), le dimanche 26 octobre, à neuf heures du matin.

La levée du corps, à Bordeaux, aura lieu le samedi 25 octobre, à huit heures du matin. Réunion à la maison mortuaire, 3, place Puy-Paulin,